

LABEGUDE INFORMATIONS DU 28 DECEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Présents : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, HUOT Michèle, FRENEAT Nathalie, PLAN Marie-Paule, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

Absents excusés : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, RAOUX Mélody

Absents : Mrs CHANEAC Alain, KAPPEL Roger

Procuration: Mme RAOUX Mélody à M. CLADT Bernard

Secrétaire de Séance : M. BOIRON Jean-Claude

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour l'agence postale avec une mise à disposition de 2 heures par semaine au CCAS.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en remplacement du poste d'adjoint technique de 31 heures qui va être supprimé.

Création d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 16 heures pour embauche en CDI d'un agent actuellement en CDD au service école et ménage dans les bâtiments communaux.

Régularisation de la mise à disposition d'agents de la Résidence du Val d'Ardèche à la Commune de LABEGUDE de juin 2014 à décembre 2018, avec décisions modificatives pour pouvoir mandater les sommes correspondantes.

Prolongation de la mise à disposition d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique de la Commune de Vals Les Bains vers la Commune de LABEGUDE.

OBJET : MANDAT AU CDG07 POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU TITRE DU RISQUE PREVOYANCE – GARANTIE MAINTIEN DE

SALAIRE - Le conseil municipal donne mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance pour le personnel communal, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation.

RECENSEMENT POPULATION – REMUNERATION AGENTS RECENSEURS - Le recensement de la population s'effectuera du 17 janvier au 17 février 2019. La commune va recruter 4 agents recenseurs qui devront assister au préalable aux deux demi-journées de formation organisées par l'INSEE les 8 et 15 janvier 2019. Le montant de la rémunération des agents recenseurs déterminé par la commune peut être égal ou supérieur à la dotation forfaitaire versée par l'Etat fixée à 2893 euros pour LABEGUDE. Le conseil municipal fixe le forfait par agent recenseur à 1300 € par agent.

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - Afin de dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité, le conseil municipal a choisi le SIVU des INFOROUTES de l'Ardèche qui a retenu le dispositif de télétransmission S²LOW de ADULLACT homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire pour cette dématérialisation et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE PUBLIC - Après rappel de la délibération du 13 décembre 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07, le conseil municipal valide le lancement de l'opération qui sera conduite par le SDE07. Cette opération consiste au remplacement de 206 luminaires qui seront équipés de lampe « led ». Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie. L'estimatif de l'opération s'élève à 161 000 € HT (financé à 60% jusqu'à 30 000 € puis 50% au-delà). Le coût à la charge de la commune s'élèvera à 77 800 € étalé sur 6 ans soit 13 000 € par an. Economie sur la puissance installée : 11 KW - Economie sur la puissance consommée : 45 600KW/h - Economie théorique sur la consommation : 4560 € - Prix de la maintenance actuelle : 5819.50 € - Prix de la maintenance après remplacement : 4506.50 €

OBJET : MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DES ECOLES - Afin que les travaux puissent être réalisés en même temps que ceux de la réfection de la Place des Ecoles, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis du SDE07 d'un montant de 5072,90 € TTC, la part communale revenant à 1690,97 €,

OBJET : PLATEAU TRAVERSANT AU NIVEAU DE LA PLACE DES ECOLES - La réalisation du plateau traversant au niveau de la Place des Ecoles se fera dans le programme de la traversée d'agglomération et la réhabilitation de la couche de roulement pourrait se réaliser en même temps. La couche de roulement serait intégrée dans le cadre des travaux d'aménagement de la commune et le Département pourrait envisager

le financement de la couche de roulement par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Monsieur le Maire va rencontrer les services du Département début janvier pour mettre en place cette opération qui s'élèverait à environ 40 000 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

OBJET : RD435 – SECURISATION CARREFOUR ROUTE DE MERCUER - Après étude il apparaît plus opportun de créer 1 plateau traversant plutôt que 2 passages surélevés. Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA, d'un montant de 2799.86 € H.T. pour une opération de 35000 € H.T. hors coût des travaux à la charge du Département

OBJET : TOUT'ENBUS – CONVENTION FINANCIERE DALLES DE PROPRETE DES ABRIBUS
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention financière pour la réalisation des travaux des dalles de propreté pour les abribus.

OBJET : ADIS SA HLM – GATANTIE PRETS REAMENAGES – Le conseil municipal accorde sa garantie pour le réaménagement de 2 prêts suite à l'allongement de la dette sur 10 ans.

OBJET : ADRESSAGE – La nouvelle voie créée au quartier du Rey est nommée « Chemin du Mercoire ».

OBJET : TARIFS PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL – Pour financer le bulletin municipal le conseil municipal fixe les tarifs d'insertion des publicités en couleur comme suit : 1/8 de page 50 €, 1/4 de page 100 €, 1/2 page 200 € et la page entière 400 €.

OBJET : LOYER DU 3 RUE JEAN MOULIN – Il est fixé à 457 € à compter du 1^{er} février 2019.

OBJET : EPTB DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE – Accord pour signer les conventions avec l'EPTB du bassin versant de l'Ardèche et les propriétaires concernés pour la pose de repères de crues

OBJET : CCBA – REFUS TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAISSEMENT- Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la CCBA à compter du 1^{er} janvier 2020.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – Il va avoir lieu sur la commune du 17 janvier au 17 février 2019. Un agent recenseur se présentera à votre domicile muni d'une carte d'agent recenseur avec sa photo d'identité. La commune va recruter 4 agents qui devraient être sauf modification entre temps, Mesdames Michèle CONSTANT, Marie OMONT, Caroline RODRIGO, Violette SIMON. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

NOEL PERSONNES AGEES – 123 colis et 97 bons d'achat distribués – 105 personnes présentes au repas à la Résidence du Val d'Ardèche.

SOLLICITATION FRAUDULEUSE – La Mairie signale qu'actuellement des appels téléphoniques prétendus de la CPAM vous indiquent que votre dossier médical n'est pas à jour. Ne donnez jamais aucun renseignement par téléphone, car si éventuellement il y avait un souci dans votre dossier médical vous seriez contacté par courrier par la CPAM.

De même la publicité qu'envoi régulièrement la Générale des Eaux pour vous proposer un contrat en cas de fuite sur vos canalisations n'est en aucun cas obligatoire.

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE - Réforme des modalités de gestion des listes électorales et création d'un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE au 1^{er} janvier 2019. L'inscription des citoyens sur les listes électorales pourra se faire toute l'année en Mairie (preuve de son identité en cours de validité et justificatif de domicile de – 3 mois) et jusqu'à quelques semaines avant un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au 31 mars 2019.

CAHIER DE DOLEANCES – Suite au mouvement des Gilets Jaunes et la demande de l'Association des Maires de France, un cahier de doléances est à votre disposition en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE - Le lundi 31 décembre 2018.

COLLECTE DU TRI SELECTIF -Les poubelles à couvercles jaunes sont ramassées les vendredis des semaines paires à savoir les 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars 2019.

VŒUX DU MAIRE - A l'occasion de la nouvelle année et pour la présentation des vœux à l'ensemble de la population, le Maire et son Conseil vous invitent à un apéritif d'honneur qui aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 19h00 à la Salle des Fêtes - 44 Route Nationale

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS ET MEILLEURS VOEUX POUR 2019